

La Directrice

Paris , le 24 mai 2010

*A l'attention des représentants élus des personnels des établissements de l'AEFE au Maroc*

A l'issue de la visioconférence tenue ce jour avec les représentants élus des personnels des établissements de l'AEFE au Maroc, et en présence des représentants du Poste et des établissements, je confirme les décisions suivantes :

1-Au sujet de la demande d'exonération des DPI pour les personnels résidents et recrutés locaux :

- Suspension immédiate de la mesure d'augmentation prévue à la rentrée 2010.
- Finalisation de l'enquête sur l'impact financier, au niveau de l'ensemble du réseau, d'une mesure d'exonération partielle ou globale des DPI pour les personnels résidents et en contrat local.
- Au plus tard le 31 mai, une proposition sera apportée, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, en vue de présenter une mesure pérenne et équilibrée, c'est-à-dire soutenable pour les établissements et allant dans le sens d'une décision favorable et positive pour les personnels concernés.

2- S'agissant du règlement du « contentieux retraites » des personnels français recrutés locaux, les agents comptables des établissements de l'AEFE concernés au Maroc seront placés en mesure, à partir du 31 mai, d'entrer dans la procédure de mise en application du règlement, dossier par dossier.

3- En vue d'apporter une solution au retard de paiement du 3<sup>e</sup> terme des frais de scolarité 2009-2010, par certains personnels, il est demandé aux responsables des établissements de n'entamer aucune procédure de recouvrement, ni aucune mesure susceptible de donner lieu à exclusion d'élèves.

L'Agence, comme je l'ai indiqué en Conseil d'Administration le 19 mai, est pleinement mobilisée sur la recherche d'une solution pérenne et susceptible de s'appliquer à l'ensemble des personnels du réseau. Je vous remercie de votre coopération.

Anne-Marie Descotes

